

## **DÉLIBÉRATION**

### **Conseil d'administration**

**Séance du 16 décembre 2026**

#### **Point 4.13.12 de l'ordre du jour**

#### **Dispositif d'aide à la mobilité – IUT Louis Pasteur**

**Délibération**

**n°240 -2025**

**Point 4.13.12**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

L'IUT Louis Pasteur souhaite encourager et accompagner les étudiants qui effectuent une mobilité à l'international au cours de leur 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année de BUT. À cette fin, d'une part, les actions d'information relatives aux dispositifs de soutien existants (programme Erasmus, bourses sur critères sociaux, etc.) seront poursuivies.

D'autre part, l'IUT apportera un soutien financier aux étudiants en mobilité internationale - qu'il s'agisse d'un stage en BUT 2 ou BUT 3, ou d'une mobilité d'études à partir du semestre 4 - par le versement d'une allocation forfaitaire de 250 € (cumulable).

L'IUT consacrera à cet objectif une enveloppe de 13 000 € sur son budget 2026.

Une commission composée des chefs de département, des correspondants Relations internationales, de la direction et de représentants étudiants sera chargée d'établir la liste des bénéficiaires de cette aide.

Les critères d'attribution retenus par la commission porteront notamment sur :

- l'implication de l'étudiant dans la préparation de sa mobilité;
- le pays d'accueil et le coût de la vie sur place; le coût du transport;
- les résultats universitaires et l'assiduité; la situation sociale de l'étudiant;
- les indemnités ou gratifications perçues pendant la mobilité; ainsi que les autres aides financières obtenues à ce titre.

Les étudiants souhaitant bénéficier de ce dispositif devront déposer un dossier de demande de bourse auprès du service de scolarité et des relations internationales des relations internationales. La commission examinera les dossiers et communiquera ensuite sa décision aux candidats.

Validation en conseil de composante : 20 novembre 2025

Le 25 novembre 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 36 voix pour.

**Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER**

#### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le dispositif d'aide à la mobilité – IUT Louis Pasteur.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

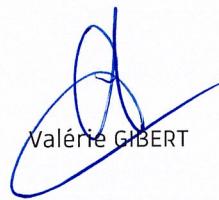
**Destinataires :**

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT